



aerospace valley

Pôle de compétitivité

**Aéronautique, Espace, Drones
et Systèmes Embarqués**

**Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
& Nouvelle-Aquitaine**

CONSULTATION

Création rapport d'activité 2021-2022

Reference 22-ADMIN-CS-153

1. LE PÔLE AEROSPACE VALLEY

Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité européen de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l’Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&D (dont 580 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d’animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 850 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique).

Les missions du Pôle sont structurées autour de 3 axes :

- **Animer** la communauté des membres du Pôle (Collectivité territoriales, Entreprises,...)
- **Innover** pour permettre d’accroître la compétitivité des entreprises
- **Développer** les entreprises et leur permettre de s’inscrire dans des logiques de croissance de leurs activités.

Pour en savoir plus : www.aerospace-valley.com

2. L’OBJET DE LA CONSULTATION

Ce document constitue le cahier des charges d’une consultation visant à sélectionner un prestataire qui fournira une proposition globale de création du prochain rapport d’activité du Pôle 2021-2022 à la fois en digital et en print.

3. LE PROJET

3.1 – Rapport d’activité en format print

Il s’agira de réaliser un rapport d’activité d’environ 42 pages qui respectera la structuration suivante :

- Première et dernière de couverture
- Sommaire
- Edito
- Le pôle en chiffres (2 pages)
- Bilan d’activités aéronautique (3 pages) + illustrations
- Perspectives & initiatives Aéronautique (1 page)
- Bilan d’activités spatial (3 pages) + illustrations
- Perspectives & initiatives spatial (1 page)
- Bilan d’activités drones (3 pages) + illustrations
- Perspectives & initiatives drones (1 page)
- Les écosystèmes d’excellence (5 pages)
- Bilan d’activités Défense (1 page)

- Bilan d'activités Industrie du futur (1 page)
- Nos représentations en régions (2 pages) + illustration
- Les projets européens (2 pages)
- Les projets régionaux (4 pages)
- Rapport financier (2 pages)
- Les membres du conseil d'administration (2 pages)
- La liste des adhérents (2 pages)
- Les équipes Aerospace Valley (2 pages)
- Remerciements (1 page)
- Nos bureaux (1 page)

Le nombre de pages et titre des pages peut légèrement évoluer (+ ou – 10%).

Tous les contenus textuels et illustrations seront fournis par nos soins. L'intégration sera à réaliser par le prestataire.

Le livrable sera fourni au format .pdf

Une version anglaise sera également à prévoir. Les contenus seront fournis par nos soins.

Livraison du document à prévoir pour le 14 septembre 2022 au plus tard.

3.2 – Rapport d'activité en format digital

Le rapport d'activité digital sera un site web essentiel à destination des membres du Pôle Aerospace Valley et au-delà ... Il sera accessible aux membres et non membres.

Pré requis :

Ergonomie simple, fluide et site user-friendly

Modernité, dynamisme

Il devra être travaillé en cohérence avec la charte graphique du site internet d'Aerospace Valley.

Il reprendra les contenus et l'arborescence cités ci-dessus dans la version print du document.

Livraison du site à prévoir pour le 14 septembre 2022 au plus tard.

4. WEBDESIGN

La clarté et l'accessibilité des contenus seront demandés au prestataire. Le site privilégiera une approche aérée avec une hiérarchisation des informations et des différents types de contenus. Cette création devra avoir une approche moderne avec une ergonomie optimale pour un site pérenne dans le temps. Un travail de recherche et création graphique sera également demandé au prestataire.

Ce nouvel outil devra s'intégrer dans la charte graphique actuelle du site internet aerospace-valley.com

5. ELEMENTS FOURNIS PAR AEROSPACE VALLEY

L'arborescence et tous les contenus textuels seront fournis par Aerospace Valley.

Aerospace Valley fournira les éléments graphiques déjà existants tels que : logos, photos, icônes.

L'hébergement et le nom de domaine sera fourni par Aerospace Valley.

6. FONCTIONNALITES REQUISES

Le rapport d'activité digital devra impérativement :

- Etre développé via un CMS – Possibilité de conserver DRUPAL. Le choix du CMS n'est pas imposé, mais devra être argumenté. Celui-ci devra être stable, pérenne, permettre une facilité de migration et de mises à jour.
- Une recherche intra-site devra être possible par le biais d'un moteur de recherche interne au site (ex : par type de contenus). Celui-ci devra fonctionner par mots-clés mais devra également permettre une recherche multi-critères afin de filtrer les contenus dans le mode de recherche.
- Etre responsive sur mobile et tablette
- L'administrateur du site web devra pouvoir créer différents profils d'utilisateurs avec droits différents (ex : administrateur, webmaster, contributeur, etc)
- Un sitemap sera mis en place afin de montrer les arborescences du site et permettra d'indexer tous les contenus dans le but de faciliter le référencement
- Possibilité de création de « brouillons » de pages et outil de prévisualisation avant mise en ligne des contenus.
- Une page 404 sera à mettre en place en français et en anglais. Elle apparaîtra lorsqu'une page n'existe pas.
- Le site web devra permettre un accès à minima par les navigateurs classiques : Edge, Internet Explorer, Safari, Firefox, Chrome et fonctionnant sous Windows, Mac OS ou Linux
- Les images et iconographies devront pouvoir accepter des textes alternatifs.
- L'écriture des URL se fera automatiquement, mais l'administrateur devra pouvoir les modifier en cas de besoin.
- Le site devra être en adéquation avec les recommandations de la CNIL (cookies, etc).

7. ADMINISTRATION DES CONTENUS

L'intégralité des contenus devra être administrable et éditable par Aerospace Valley.

Le site devra offrir la possibilité d'éditer les blocs de contenus qui composeront les pages du site : Modifier le texte, ajouter une image ou plusieurs, substituer un bloc de contenu par un autre, ...

Possibilité de créer de nouveaux gabarits de page selon les blocs selon une bibliothèque de blocs définis ensemble au préalable.

8. ACCOMPAGNEMENT, MAINTENANCE, EVOLUTION ET SUIVI

Le prestataire devra préciser dans sa réponse son mode de fonctionnement en cas de besoin d'intervention, réparation des bugs révélés après la mise en ligne et d'évolutions sur le site web :

- Tickets d'intervention, avec plusieurs niveaux selon la nature des signalements.
- La possibilité de joindre un interlocuteur pour la résolution de problèmes spécifiques. Il assurera une assistance téléphonique lors du développement du site et pendant les 6 mois suivants la mise en ligne.
- Le prestataire proposera également une formation portant sur l'administration du site à 4 personnes désignées au sein d'Aerospace Valley.

9. CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Le prestataire sera soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion les plus stricts, pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution. Il s'interdira notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable d'Aerospace Valley. La sécurité et la confidentialité des informations, des données et des accès informatiques devront respecter les textes de loi et régimes applicables, notamment la loi du 6 janvier 1978 dite «Informatique et Libertés», les dispositions du Code de la propriété intellectuelle applicables aux logiciels et celles du Code pénal.

Aerospace Valley sera en charge des migrations du serveur (ex : version PHP).

10. PROPRIETE

Conformément aux articles L121-1, L122-1 et L131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'auteur cèdera à Aerospace Valley les droits de propriété du site internet (La durée sera à définir).

La présente concession comprend également, conformément à l'article L 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle: le droit d'utiliser, d'installer, d'interfacer et de paramétrer le site internet. Aerospace Valley est propriétaire de l'ensemble des graphismes, iconographies et

tout autre contenu créés pour le site et la/les bases de données. Les droits cités au présent article peuvent être exercés par Aerospace Valley ainsi que par tout tiers désigné par lui.

11. MODALITES DE SUIVI ET COMPOSITION DE LA REPONSE

La mission débutera après l'envoi de la notification auprès du prestataire retenu.

- Un descriptif de l'ensemble des activités du prestataire
- Des exemples de réalisations
- Un devis détaillé
- Un devis avec pour l'année 2 : Intégration des contenus textuels et visuels par vos soins + élaboration du .pdf FR en ANG téléchargeable

12. CALENDRIER ET MODALITES DE SOUMISSION

Date limite de retour de propositions : **23 juin 2022**

Les offres seront remises au format électronique à l'adresse suivante : communication@aerospace-valley.com

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de mail.

En aucun cas, Aerospace Valley n'aura l'obligation de contracter avec un prestataire à la suite de cette consultation.

13. CONTACTS

Tiphaine SAUVEUR

Chargée de communication

sauveur@aerospace-valley.com

Tel : +33 (0)6 31 75 58 15

Agnès BARDIER

Directrice déléguée à l'Animation, la Communication et l'Évènementiel

bardier@aerospace-valley.com

Tel : +33 (0)5 61 14 58 36